doit avoir lieu entre les empereurs d'Allemagne, d'Autriche et le roi d'Italie, à Gênes, le 16 mars. Le bruit se confirme que l'empereur d'Autriche aura une entrevue avec la reine Victoria, au cap Cimiez, peu après son arrivée ».

Une explosion à Paris

DEUX VICTIMES

Paris, 10 mars. — Une explosion s'est produite, ce matin, à 11 h. 40, dans l'épicerie de Mme veuve Barillon, 24, rue Saint-Séverin, au coin de la rue Zacharie.

Les deux employés, François Gardize, âgé de trente sept ans, et Désiré Bonnier, quatorze ans, étaient descendus à la cave pour transvaser de l'alcool à brûler.

L'accident est probablement dû à l'imprudence de l'un d'eux, qui aura approché sa bougie du robinet de la bonbonne.

Dès qu'ils entendirent la détonation, les agents du poste de la rue St-Séverin coururent à l'épicerie et ils arrivèrent à temps pour recevoir dans leurs bras François Gardize, qui avait eu la force de remonter l'escalier. Le malheureux était horriblement brûlé. Il avait la face et les mains tuméfiées et noirâtres; il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Son état semble désespéré.

Désiré Bonnier était resté dans la cave, où l'explosion avait allumé un commencement d'incendie, que les agents durent éteindre en y jetant des douzaines de seaux d'eau. Lorsqu'ils purent descendre, ils trouvèrent Bonnier gisant sur le sol, le crâne ouvert et les membres à demi carbonisés. A l'Hôtel-Dieu, où il a été également transporté, on n'a pu que constater sa mort.

Mme Barillon se trouvait heureusement dans l'arrière-boutique au moment de l'explosion: elle n'a pas été blessée. Mais le plancher a été en grande partie détruit; la devanture a été réduite en miettes et les marchandises ont été projetées dans la rue. Dans plusieurs maisons voisines, les vitres ont été brisées. Les dégâts matériels sont donc assez considérables.

Une enquête a été ouverte par M. Beloumo, commissaire de police du quartier de la Sorbonne.

LES PLUIES ET INONDATIONS

Nancy, 10 mars. — La Meurthe continue de monter On craint que la crue n'atteigne le niveau de celle de janvier 1895.

Epinal, 10 mars. — Une nouvelle crue s'est produite. La Moselle de 2m50 est remontée à 2m88. Entre Bussang et Saint-Maurice la route est coupée.

A Nevassey-Rabodeau plusieurs ponceaux ont été enlevés.

A Chatel-sur-Moselle les caves sont envahies par les eaux. Plusieurs sauvetages ont été opérés par des bateliers.

Dans la soirée la Moselle a baissé un peu.

Besançon, 10 mars. — Les eaux du Doubs ont envahi hier soir les caves de la place du Marché et de la place Labourey. A neuf heures du soir il y en avait environ cinquante centimètres.

La route est coupée sur un espace de cent mètres entre Villers-le-lac et Morteau. Le transport des piétons se fait par barques. Aucun accident à signaler encore.

Dôle, 10 mars. — La circulation est complètement interrompue entre les gares de Chaussin et de Tovaux, sur la ligne de Dôle à Clagny, par suite des inondations dues aux pluies torrentielles. Des mesures sont prises pour le transbordement.

Lyon, 10 mars. — Le Rhône atteindra son maximum ce soir à dix heures. Les bas ports sont couverts par deux mètres d'eau.

Toutes les îles et la plaine en amont de la ville sont inondées. Sur de nombreux points les habitants coupés de toutes communications reçoivent par bateau les provisions nécessaires.

L'eau a atteint avant hier le maximum du siècle. Toutes les routes voisines de la rivière sont inondées et coupées.

L'eau est cependant en décroissance depuis la nuit dernière.

Lyon, 10 mars. — Les inondations du Rhône ont causé des dégâts importants, dans la région lyonnaise.

Cet après-midi, dans le quartier des Brotteaux-Rousse, les sauveteurs nédiallés ont, à l'aide de deux barques, ramené 20 familles qui se trouvaient dans les maisons inondées.

A Lyon, la plupart des caves sont inondées. Le danger commence à disparaître, et l'on annonce du Haut-Rhône que le fleuve décroîtra à partir de minuit. Entre Ambérieux et Culoz, les dégâts sont considérables.

A Venez, une personne a été tuée, *plusieurs blessées* par suite du glissement d'un rocher. Plus loin, un pont a été emporté par l'Albarine.

D'autre part, les eaux de la Saône ont beaucoup augmenté. On annonce que la crue atteindra 6 mètres à Châlon, et par conséquent les eaux envahiront les rues de la ville.

Berne, 10 mars. — Les inondations en Suisse, ont fait de grands dégâts et quelques victimes. Aujourd'hui encore dans le Valais, à Rarogne, une ferme avec sept personnes a été emportée. On a retrouvé les cadavres.

Strasbourg, 10 mars. — *Une grande partie de la vallée* de l'Ill a été inondée. Le service des chemins de fer est interrompu sur plusieurs points. De nombreuses catastrophes dues à la crue des eaux sont signalées dans l'Allemagne du Sud.

L'ESPAGNE & LES ÉTATS-UNIS

Manifestations à Bilbao. — Une bagarre devant le Consulat. — La situation à Cuba

Madrid, 10 mars. — On télégraphie de Malaga qu'un groupe nombreux de marins français appartenant à l'équipage du transport de guerre la *Drôme* a parcouru la ville poussant des vivats pour l'Espagne et l'armée d'opération de Cuba.

Les passants se sont joints aux manifestants et ont répondu par les cris enthousiastes de : « Vive la République française. »

Une manifestation monstre, à laquelle ont participé plus de douze mille personnes, a eu lieu hier à Bilbao. La journée avait été relativement calme, mais dans la nuit, deux cents manifestants environ se sont rendus devant le domicile particulier du consul américain et se sont mis à cribler les fenêtres de pierres. De là, ils voulurent se diriger vers le consulat, mais la police les empêcha d'approcher et répondit aux coups de pierres par des coups de crosse de fusils. La foule se retira en sifflant.

Bien que des mesures sévères eussent été prises, les mêmes scènes de désordre se sont renouvelées aujourd'hui devant le consulat.

Une vive bagarre s'est produite, au cours de laquelle neuf gendarmes et vingt manifestants ont été blessés.

Le reste de l'Espagne est calme, et la question américaine commence à y être envisagée avec plus de calme.

Suivant les dépêches de la Havane, les insurgés sont très démoralisés à la suite des dernières rencontres. Ils cherchent à s'échapper vers l'Est, poursuivis par de nombreuses colonnes. Toute l'armée est sur pied.

Les nouveaux renforts arrivés à la Havane ont été reçus avec enthousiasme.

Il est inexact que le ministre des Etats-Unis à Madrid soit sur le point de partir. Sa famille ira prochainement à Paris.

Une nouvelle manifestation à Salamanque

Madrid, 10 mars. — Les étudiants de l'université de Salamanque ont fait une manifestation contre les Etats-Unis. Les groupes portaient un drapeau américain qu'ils ont publiquement brûlé. Chargés par la gendarmerie, ils se sont réformés et ont accueilli par des sifflets l'intervention du préfet. Les gendarmes chargeant une seconde fois ont été accueillis à coups de pierres. Un enfant a été contusionné. L'ordre est rétabli, mais on craint de nouveaux troubles. L'Université est fermée.

Nouvelle défaite des insurgés cubains

New-York, 10 mars. — On mande de la Havane que le général Weyler va transférer son quartier général à Matauzas.

Le général Prats a mis en déroute à Santa-Rita, province de Matauzas, les bandes des chefs Baudera et Marejon, comprenant 4000 hommes. Les insurgés ont eu 21 tués.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 10 mars 1896

Présidence de M. POINCARRÉ, vice-président

La séance est ouverte à 3 h.

L'élection de Château-Thierry

La Chambre valide également l'élection de M. Morlot, dans l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne).

Les sociétés de secours mutuels

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition relative aux sociétés de secours mutuels.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Audiffred, rapporteur, étant malade, demande à la Chambre de remettre la suite de la discussion à une séance ultérieure. (Assentiment.)

Voix diverses : A lundi ! à vendredi !

M. BOUGE. — Au nom de la commission de l'Exposition, je demande à la Chambre de siéger vendredi, afin de discuter le projet de loi sur l'Exposition.

Après avoir repoussé les dates de lundi et de samedi, la Chambre s'ajourne à vendredi.

Elle fixe au jeudi 19 mars la discussion de l'interpellation de M. Paschal Grousset, sur les rapports des Compagnies de l'Est et P.-L.-M. avec leurs employés et ouvriers.

La séance est levée à cinq heures et renvoyée à vendredi.

SÉNAT

Séance du mardi 10 mars

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 3 heures 10.

Le Sénat adopte trois projets de loi d'intérêt local dont celui adopté par la Chambre des députés tendant à autoriser le département de la Corrèze à contracter un emprunt de 20.000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Les Chambres de commerce

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération relative aux Chambres de commerce. Les articles 23 et 32 sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

Les sociétés coopératives

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux sociétés coopératives.

M. GOUIN, *président de la commission.* — Messieurs, la commission prépare un nouveau texte; elle demande donc le renvoi à une autre séance. Cependant, la commission est aux ordres du Sénat.

L'ajournement est prononcé.

Le divorce

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 310 du Code civil (divorce).

M. GOUIN. — Le nouveau texte de la commission devra être distribué avant que l'on puisse discuter.

L'ajournement est prononcé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Sénat fixe sa prochaine séance à vendredi.

La séance est levée à 3 h. 40.

IMPRESSIONS DE COULOIRS

Peu s'en est fallu que la séance, qui a été si courte et en apparence si anodine, ne fut fort agitée. Quelques instants auparavant, les bureaux des divers groupes s'étaient réunis et avaient décidé en principe d'interpeller le gouvernement au sujet des manifestations qui se sont produites au cours du voyage présidentiel.

En sortant de cette réunion, les sénateurs paraissaient très montés. Le bruit courait dans les couloirs que M. Bérenger serait chargé de déposer l'interpellation.

Plusieurs membres de la haute assemblée étaient désireux que cette interpellation put être discutée dès jeudi. D'autres faisaient observer qu'en raison des fêtes de la Mi-Carême, il fallait reculer à vendredi la prochaine séance.

Quant au dépôt de l'interpellation, la chose semblait résolue; mais au moment d'entrer en séance, un conciliabule *a eu lieu entre des membres de la gauche démocratique* — le groupe ministériel — et les leaders de l'union républicaine et, à la suite de ce mystérieux entretien, les sénateurs qui semblaient si résolus à interpeller ont renoncé à leur projet, au moins pour aujourd'hui.

Nous croyons savoir que le président du conseil, prévenu immédiatement de ce qui se passait, a fait *travailler* par ses amis les sénateurs récalcitrants, et l'union républicaine et la gauche républicaine se réuniront demain.

Les couloirs ont été fort animés pendant tout l'après-*midi.*

La décoration du prince Henri d'Orléans était assez commentée. Chacun reconnaissait que rarement croix fut mieux méritée. Quant à la mesure prise par le gouvernement, elle était diversement jugée, les uns estimaient que M. Bourgeois avait été habile, les autres l'accusaient *de compromission et de faiblesse.*

Le projet sur le régime des boissons

Paris, 10 mars. — Le rapport de M. de Verninac sur le projet des boissons a été distribué aujourd'hui. On en connaît les grandes lignes. Sans accepter le projet de la Chambre, la commission sénatoriale propose d'opérer, dans la plus large mesure possible, le dégrèvement des boissons alimentaires.

C'est ainsi qu'elle propose l'abolition du droit de détail, qu'elle fixe le droit de circulation pour les vins au taux uniforme de 1 fr. 50, et pour les cidres à 75 centimes, et qu'elle autorise *les propriétaires ou fermiers à fabriquer* la bière exclusivement destinée à la consommation de leur maison, sans payer de droits, à condition de n'employer que des matières provenant de leur récolte; de faire une déclaration à la régie pour chaque brassier; de se servir d'une chaudière fixée ou non fixée à demeure, mais d'une contenance inférieure à cinq hectolitres. Enfin la Commission propose une réglementation nouvelle pour les bouilleurs de cru.

NOUVELLES DU JOUR

Léon XIII et la France. — Les fêtes de Reims L'attitude du gouvernement

Paris, 10 mars. — Mgr Labouré, archevêque de Rennes, en ce moment à Rome, où il est descendu à la procure de Saint-Sulpice, a été reçu avant-hier, en audience privée, par le Souverain-Pontife.

Léon XIII n'a pas caché, au vénérable prélat, qu'il avait appris avec étonnement et douleur que le gouvernement français avait manifesté l'intention de poursuivre les évêques qui ont publié les lettres apostoliques, accordant à la France un jubilé national, et d'empêcher la réunion épiscopale provoquée à Reims par le cardinal Langénieux, pour le mois d'octobre, à l'occasion du quatorzième centenaire du baptême de Clovis.

A l'expression de ces sentiments, le Saint Père a joint les conseils que nécessite la recrudescence de l'esprit sectaire, au sein du Cabinet.

Léon XIII reviendra d'ailleurs, sur ce sujet, dans une nouvelle audience, qu'il accordera à Mgr Labouré, avant son départ de Rome.

Le cas de M. Charles de Lesseps

Paris, 10 mars. — M. Charles de Lesseps adresse, de Londres, au *Figaro*, une lettre où il précise que l'Etat entend exercer des poursuites contre lui, en le tenant *solidaire du paiement de l'amende* à laquelle M. Barbant seul a été condamné.

« J'ai fait, ajoute M. de Lesseps, exposer, sans réticence, ma situation pécuniaire au Trésor, en mettant à sa disposition ce que je pouvais réunir; mais, je n'étais pas en mesure de débourser la somme de 891,000 francs qui m'est réclamée et que je suis fort loin de posséder.

» Le Trésor a rejeté l'offre qui lui a été faite en mon nom et prétend m'appliquer la contrainte par corps, c'est-à-dire, m'emprisonner pendant un an.

» Les conseils légaux m'ont fait remarquer que le texte de l'arrêt de la cour d'assises ne me condamne à aucune amende, et ne prononce à mon égard aucune solidarité, quant au paiement de l'amende infligée à M. Baïhaut.

» Sur leur avis, je ne peux qu'attendre le résultat du procès engagé. »

La maladie de Cornélius Herz

Paris, 10 mars. — On mande de Londres au *Figaro* de demain qu'on avait fixé, à vendredi, l'interrogatoire de Cornélius Herz, à Bournemouth; mais, son avocat ayant déclaré que son client était trop malade, même pour que les débats aient lieu en sa présence, le *Home Office* a ordonné une enquête médicale sur l'état de santé du célèbre diabétique.

Selon les rapports des médecins, l'affaire sera ou ne sera pas plaidée.

L'arrêté d'expulsion pris contre le prince Kropotkine

Paris, 10 mars. — La *Libre Parole* de demain publie une lettre du prince Kropotkine, d'où il ressort que l'arrêté d'expulsion pris par le gouvernement français contre *lui, et qu'on lui a signifié l'autre jour, au moment de* son débarquement à Dieppe, ne datait pas de 1886, comme on a essayé de le faire croire, mais bien du 20 février 1896.

Cet arrêté d'expulsion a donc été pris par le cabinet Bourgeois.

Le ministère radical, fait observer la *Libre Parole*, a pris cette mesure que n'avaient pas osé prendre les ministères opportunistes Loubet, Ribot et autres.

Le nombre d'officiers, sous-officiers et soldats, morts pendant l'expédition de Madagascar.

Paris, 10 mars. — La *Petite République* dit que les derniers avis de décès du corps expéditionnaire de Madagascar, décès qui remontent malheureusement au mois d'octobre et sont encore inconnus de certaines familles, viennent d'être notifiés au conseil d'administration régimentaire.

Nous avons perdu au total trois officiers supérieurs, vingt officiers subalternes et huit assimilés. (intendance et corps de santé), trois aumôniers, un commis de trésorerie.

Dans la troupe le nombre des morts s'élève à 4328 plus 828 convoyeurs kabyles et sénégalais.

Un peu plus de 2000 blessés et convalescents ont été, ou vont être rapatriés.

L'affaire d'espionnage et de trahison de Nancy

Nancy, 10 mars. — Une quatrième arrestation vient *d'être opérée: celle d'un soldat du génie*, de la garnison de Toul, qui était de planton devant la chambre, où le sergent fourrier pénétra pour dérober les documents militaires qu'il communiqua ensuite à Lévy Meyer.

Arrestation d'un notaire, en Algérie

Alger, 10 mars. — Sur mandat de dépôt, la gendarmerie de Tlemcen a arrêté M. Fauqueux, notaire, à la suite d'abus de confiance. M. Fauqueux a opposé une résistance acharnée.

Les nouvelles d'Afrique

Rome, 10 mars. — D'après une dépêche d'Asmara, datée du 8 mars, aucune nouvelle n'était encore parvenue du major Salsa qui, on le sait, a été envoyé auprès de Ménélik pour se renseigner sur le nombre et les noms des prisonniers du Négus, obtenir une trêve pour inhumer les morts et négocier une évacuation honorable d'Adigrat.

Les communications avec Kassala sont rétablies. On n'a aucune nouvelle importante de ce point. Une colonne de 4,400 survivants d'Adona, qui s'étaient réunis à Adi-Caïe, est arrivée aujourd'hui à Asmara.

Une vente historique à Rouen

Rouen, 10 mars. — Aujourd'hui a commencé à l'*Hôtel* des Ventes de Rouen, une vente d'objets historiques, provenant de la succession de Mme veuve le Besnier, née Cléry de Gaillard, décédée récemment à l'âge de 85 ans.

Mme le Besnier qui avait eu pour parrain Louis XVIII, et pour marraine, Mme la Dauphine, était la petite fille de Cléry, le fidèle valet de chambre de Louis XVI.

Après la mort de Louis XVI, Cléry avait recueilli et gardé comme reliques, les objets ayant appartenu au roi décapité. La chemise portée par Louis XVI la veille de sa mort, 20 janvier 1893, a été adjugée 2,800 francs, au représentant d'une famille financière autrichienne. Elle est en batiste, aujourd'hui bien jaunie et garnie d'un jabot de dentelle.

A l'un des poignets, on remarque une tache d'encre que le roi fit au moment où il écrivait à la Convention pour demander un sursis de trois jours et pour solliciter l'autorisation de voir sa famille.

La robe de mariage de Mme Royale, duchesse d'Angoulême, a été vendue 610 francs au prince autrichien qui s'est rendu acquéreur de la chemise du roi, et qui a en outre acheté, au prix de 310 francs, des cheveux de Henri V, coupés en 1830.

La famille Noundorf a payé 2050 francs, un habit de drap marron, porté au temple par le dauphin Louis XVII, et elle s'est en outre rendue acquéreur d'un gilet du dauphin pour 1025 francs et des cheveux de l'enfant royal au prix de 500 francs.

Citons encore la serviette avec laquelle Louis XVI s'essuya le matin de sa mort; le couteau de Marie-Antoinette, à la Conciergerie, 875 francs; des cheveux de la reine, 910 francs; enfin quelques objets en fer forgé par Louis XVI lui-même, 520 francs.

La décentralisation. — Une conférence à Paris

Paris, 10 mars. — Ce soir a eu lieu, dans la grande salle des agriculteurs de France, une conférence publique organisée par la Ligue de décentralisation.

M. le comte de Lanjuinais, député, a préconisé l'extension à l'administration, du système par régions, appliqué aux cours d'appel, aux corps d'armée, etc. On réaliserait ainsi une économie de 120 millions par an.

Après lui, M. Dussaussoy, député du Pas-de-Calais, a fait une étude comparative de l'organisation municipale en France et de cette même organisation dans les divers pays d'Europe; il a conclu que nos communes jouissaient *d'une liberté moindre que celle dont* jouissent les communes à l'étranger.

La réunion a pris fin sur le vote d'un ordre du jour invitant le gouvernement à simplifier les rouages administratifs afin de diminuer les dépenses publiques, à étendre les attributions des assemblées départementales et communales, et à favoriser l'initiative privée en augmentant la liberté d'association.

La décoration du prince Henri d'Orléans

Paris, 10 mars. — Un rédacteur du *Soir* a questionné le prince Henri d'Orléans au sujet de sa décoration. Le *prince* lui a répondu :

« Je ne fais pas de politique, et celle-ci n'a rien à voir dans la distinction dont je viens d'être l'objet. La vérité, la voilà : M. le Myre de Villers a bien voulu demander pour moi, au nom de la société de géographie, la croix de la Légion d'honneur. Avant de faire la démarche, il m'a demandé si, au cas où l'on me la donnerait, je l'accepterais ?

» Je répondis que je l'accepterais avec plaisir, et que ce serait pour moi une récompense dont je serais fier et heureux. Voilà exactement ce qui s'est passé, et je vous serais obligé de le dire ».

La marine anglaise. — Un débat intéressant à la Chambre des communes

Londres, 10 mars. — A la Chambre des communes on a continué la discussion du budget de la marine.

M. Goschen, premier lord de l'amirauté dit que l'Angleterre a maintenant autant de navires que toutes les autres nations européennes réunies et qu'on est en mesure de faire face aux attaques sur tous les points du globe. (Applaudissements.)

M. Dillon dit que l'accroissement de la marine est une menace à l'adresse de la France et de la Russie ou à celle des Etats-Unis, au sujet de la question du Venezuela.

Tous les membres de la Chambre se tournent vers la tribune diplomatique où se trouve M. le baron de Courcel, ambassadeur de France.

M. Labouchère propose une réduction de 1,600 hommes sur les effectifs de la marine, comme sanction d'un blâme au gouvernement qui a pris une attitude fanfaronne.

« L'Angleterre, dit M. Labouchère, en voulant avoir une flotte aussi puissante que celle de toutes les nations réunies, amènera le *monde entier à se ligner contre* elle. »

Cette proposition est rejetée par 262 voix contre 45.

Le prochain voyage de l'empereur Guillaume

Berlin, 10 mars. — On assure que l'empereur Guillaume entreprendra son voyage à l'étranger vendredi prochain. L'empereur partira seul s'embarquer à Gênes, à bord de yacht *Hohenzollern*.

L'impératrice, accompagnée de ses deux fils plus âgés, partira le 23 mars pour rejoindre le souverain.

C'est demain que le comte Golnchowski et le prince de *Hohenlohe doivent se rencontrer pour discuter longuement* sur les évènements politiques actuels.

Les affaires de Madagascar. — Une conférence de MM. Bourgeois, Berthelot et Guyesse

Paris, 10 mars. — M. Léon Bourgeois a eu, ce matin, au ministère de l'intérieur, une longue conférence avec MM. Berthelot et Guyesse, au sujet des affaires de Madagascar, en vue du prochain débat devant la Chambre. Il s'agissait, dans cet entretien, de déterminer dans quelle forme la Chambre sera sollicitée par le gouvernement à donner son avis sur l'état nouveau créé à Madagascar. A défaut de la ratification du traité lui-même, on songerait à soumettre au vote de la Chambre le système d'organisation de la colonie, et peut-être le régime douanier. Cette dernière question fera l'objet d'une conférence qu'aurout demain MM. Leon Bourgeois, Berthelot, Guyesse et Mesureur, au ministère du commerce.

La réforme du baccalauréat

Paris, 10 mars. — La Chambre, réunie avant la séance, dans ses bureaux, a nommé aujourd'hui la Commission chargée d'examiner le projet de loi sur la réforme des Epreuves terminales des études secondaires — autrement dit du baccalauréat.

Sur onze membres, 4 sont nettement hostiles au projet de M. Combes. Ce sont MM. Marchegay, Delpeuch, Galpin et Cosmao-Dumanoir; deux ont formulé des réserves formelles : ce sont MM. Charles Dupuy et Maizac. Ce dernier a notamment élevé des critiques en ce qui concerne la diversité des sanctions.

Ce système, estime-t-il, aurait l'avantage de supprimer toute distinction de régime entre les élèves de l'enseignement de l'Etat et ceux de l'enseignement libre. M. Dupuy demande également l'allègement des programmes.

Enfin cinq membres MM. Lavy, Montaud, Pédebidau, Alfred Faure et Delbet se sont prononcés en faveur du projet; soit en définitive sept membres sur onze favorables au principe de la réforme — mais quelques-uns sous réserve de modifications dans les détails.

M. Félix Faure au concours agricole

Paris, 10 mars. — Le président de la République s'est rendu ce matin, à 10 heures, au palais de l'Industrie, pour visiter le concours agricole.

Le président de la République a été reçu à l'entrée du palais de l'Industrie par M. Viger, ministre de l'agriculture, Vassilières, commissaire général de l'Exposition, etc.

Le président a parcouru toutes les parties de l'exposition; il a quitté le palais de l'Industrie à 11 h. 40 et il est rentré à pied à l'Elysée.

Distinctions honorifiques accordées à des religieuses

Paris, 10 mars. — Le ministre de la guerre a décerné, à la date du 7 mars, les médailles ci-après :

Médaille d'or : Mme Gain, en religion sœur Thérèse, supérieure des sœurs de St-Vincent-de-Paul, à l'hôpital militaire de Vincennes. — 51 ans de services.

Médaille d'argent : Mme Mésilon, en religion sœur Cécile, de l'ordre de St-Vincent-de-Paul, en service à l'hôpital de Tarbes. — S'est signalée pendant l'épidémie de fièvre typhoïde en 1895.

L'Empereur d'Autriche dans le Midi

Mentou, 10 mars. — L'empereur d'Autriche a assisté ce matin, pendant une heure, à Roquebrune, aux manœuvres de campagne, effectuées par le 27e bataillon de chasseurs. L'empereur a félicité, à diverses reprises, le commandant Boudillot et l'a invité à déjeuner.

Le Czarewitch dans le Midi

Nice, 10 mars. — Le Czarewitch a visité, ce matin, l'escadre active de la Méditerranée. L'invitation à cette visite fut faite lors de l'entrevue entre le Président de la République et le Czarewitch, à Nice.

Le Csarewitch est arrivé à Villefranche à 9 heures, accompagné du prince Pierre d'Oldenbourg et du duc Georges de Leuchtenberg. Il s'est embarqué sur le *Formidable* et aussitôt l'escadre a levé l'ancre et est venue évoluer devant Nice à dix heures. Le *Stanila*, yacht appartenant au duc de Leuchtenberg, a quitté Nice ayant à bord *le grand duc Pierre de Russie, la duchesse de Leuchtenberg* et ses enfants, le duc et la duchesse Alexandre d'Oldenbourg, qui suivront les manœuvres.

Un grand déjeuner a été donné à bord du *Formidable* en l'honneur du czarewitch, après une série de manœuvres, vers trois heures.

Le czarewitch a quitté le *Formidable* dans le canot de l'amiral qui le conduit à bord du *Stanila*.

L'escadre prendra le large pour exécuter des manœuvres importantes.

Un député mordu par un chien

Paris, 10 mars. — M. du Bodan, député du Morbihan, a été victime, dimanche, d'un singulier accident.

Dans la rue Jean-Bologne, il a subitement été assailli par un chien de forte taille. L'honorable député, qui était accompagné de Mme du Bodan, se jeta vivement *entre elle et le chien* et essaya vainement de se défendre à coups de parapluie. Mais l'animal, de plus en plus furieux le mordit cruellement à la jambe droite.

A son domicile, 7, rue Guichard, M. du Bodan reçut immédiatement les soins que nécessitait son état.

L'animal, qui a déjà mordu plusieurs personnes dans le quartier, va être examiné par le vétérinaire de la préfecture de police. M. du Bodan attend le résultat de cet examen avant de se rendre à l'Institut Pasteur.

La reine d'Angleterre en France

Cherbourg, 10 mars. — La reine d'Angleterre est montée en wagon à 10 heures 30, saluée par les autorités.

Suivant son désir, aucune troupe n'a rendu les honneurs.

La reine paraît en excellente santé. Elle a salué gracieusement la foule pendant le parcours de la ville. L'escadre anglaise a appareillé à midi.

Pour les Arméniens. — Une lettre du Cardinal Rampolla

Le R. P. Charmetant a reçu de S. Em. le Cardinal Rampolla la lettre suivante :

« *Au R. P. Félix Charmetant, directeur général de l'œuvre d'Orient, 20, rue du Regard.* »

« Rome, 4 mars.

» Révérend Père, je me suis empressé de communiquer au Saint-Père les nouvelles que vous m'avez données dans votre estimée lettre du 28 février; elles ont procuré une grande consolation à Sa Sainteté. Elle n'a pu s'empêcher d'admirer la *générosité* des catholiques français, qui, après votre appel, et dans le court espace de quarante jours, ont déjà souscrit la somme considérable de 83.000 francs au profit de la nation arménienne.

» Personne n'ignore la part déjà prise et que prend encore l'auguste Pontife pour améliorer la condition de ces populations si éprouvées, ni les secours qu'à diverses reprises il leur a fait parvenir. Il a daigné leur donner encore un solennel témoignage de son intérêt dans l'allocution adressée au Sacre-Collège à l'occasion du dernier consistoire.

» Pour ces raisons il ne peut manquer de louer Votre Révérence pour le zèle avec lequel vous travaillez à ce même but.

» Il approuve en outre que l'appel que vous avez adressé à la France soit adressé également aux autres nations, et il a la confiance que les catholiques de ces contrées s'efforceront de rivaliser avec la charité des catholiques français.

» En attendant, comme témoignage de sa paternelle affection, Il vous envoie de tout cœur la bénédiction apostolique, ainsi qu'à tous ceux qui sont à la tête d'une mission aussi sainte, et à tous les fidèles qui vous ont déjà donné ou vous donneront leur concours.

» Recevez en outre mes félicitations pour l'abondance avec laquelle Dieu a béni votre entreprise et c'est avec la considération la plus distinguée que j'ai le plaisir de me dire de nouveau

» Votre très affectionné dans le Seigneur,

» M. cardinal RAMPOLLA. »

Le pape Tolstoï

Une dépêche laconique de Saint-Pétersbourg annonce l'arrestation du pape Tolstoï, de Moscou, qui avait manifesté hautement ses sympathies pour la cause de l'union *des Eglises.*

Il y a près d'un an, après son retour de Rome, M. l'abbé Tolstoï avait été condamné à la dégradation par le tribunal ecclésiastique de Nijni-Novorod; mais le saint Synode était resté étranger à cet arrêt porté par des subalternes.

Cette nouvelle mesure de persécution dont serait l'objet M. l'abbé Tolstoï, et que nous reproduisons sous toutes réserves, est d'autant plus inexplicable qu'elle est en contradiction formelle avec l'attitude prise par l'empereur de Russie et par le gouverneur de Moscou, qui, dès le début de la campagne menée contre M. l'abbé Tolstoï ont fait preuve d'une grande largeur de vues.

Les relations commerciales avec la Turquie

Importance des voyages d'affaires en Orient. — Le choix d'un agent mériterait que l'industriel se déplaçât lui-même ou envoyât sur les lieux une personne dans le jugement de laquelle il aurait toute confiance pour apprécier la compétence, l'activité, la réputation de celui à qui il confiera sa carte. On se récrie en France quand on expose cette idée. Mais ne vaut-il pas mieux faire ce voyage pour éviter de mauvaises affaires, que de l'exécuter plus tard pour opérer des recouvrements douteux? Beaucoup de nos compatriotes ont cependant suivi la seconde méthode.

D'ailleurs, fréquenter les marchés, n'est-ce pas la véritable manière de les connaître et d'y faire des affaires profitables. Les étrangers n'y manquent pas.

Nos consuls ne cessent de se plaindre, dans leurs rapports, de la rareté de nos voyageurs de commerce.

Ils promettent leur appui pour guider, renseigner les nouveaux venus. Je ne me suis pas lassé de répéter ces conseils aux Chambres de commerce et aux fabricants que j'ai visités individuellement. Jusqu'ici ces idées qui semblent en voie d'être mieux accueillies qu'autrefois n'ont pas été mises en application. Nos fabricants craignent de se lancer dans des dépenses infructueuses. Ils s'imaginent qu'il est nécessaire de connaître les langues étrangères alors que leurs concurrents ne parlent généralement que le français en Orient. C'est le plus sûr moyen de se faire comprendre.

Je reviendrai, dans un autre rapport, sur les moyens de faire voyager à bon marché dans le Levant; notamment en créant en France, dans les centres industriels les plus importants, des associations coopératives de fabricants, produisant des objets différents, représentés par un seul voyageur et partageant les frais du voyage.

Précautions à prendre. — *Encaissement des traites.* — S'il suffit d'avoir un bon agent pour éviter les mauvaises affaires, il peut arriver que l'agent qu'on croyait excellent soit médiocre ou même mauvais. Il faut donc le surveiller dès le début afin de réduire ses risques.

Tout d'abord, posons cette règle qu'un agent ne doit pas être chargé de l'encaissement des traites; celles-ci sont recouvrées par l'intermédiaire des banques, moyennant un droit de 0.25 0/0. Outre les dangers de l'insolvabilité de l'agent auxquels on échappe de cette façon, on place ce dernier dans une meilleure posture. Il se dérone plus facilement ainsi aux assauts du client qui sollicite des renouvellements, ou qui offre des paiements échelonnés.

Des renseignements commerciaux. — Il ne devrait pas être nécessaire de rappeler que l'agent ne doit jamais recevoir de marchandise pour son compte personnel. L'agent fera connaître de suite le nom de son acheteur. S'il est nouveau, il fournira des renseignements précis sur le passé et les ressources de la maison.

Le fabricant devra, de son côté, se renseigner soigneusement avant de livrer. Il existe quelques agences de renseignements qui sont, ainsi que je l'ai constaté, bien représentées sur certaines places de l'Orient, mais qui peuvent l'être moins bien sur d'autres. Dans ce dernier cas, les renseignements fournis deviennent dangereux, surtout s'ils sont rédigés sous l'inspiration de l'intéressé lui-même. Il ne faut donc pas s'en tenir aux renseignements des agences. Les Chambres de commerce françaises établies à l'étranger, particulièrement la Chambre de Constantinople donnent des renseignements empruntés aux sources les plus sérieuses. Nos Consulats sont autorisés à les transmettre, à titre confidentiel, soit directement, soit par le canal du Ministère du Commerce. Les grandes banques établies en Orient les fournissent aux établissements avec lesquels elles correspondent en France.

Les sources d'information ne manquent pas. Dans le cas, où le renseignement manque de précision, il est bon de se montrer prudent.

Afin d'être tenu au courant de l'exacte situation d'une maison, on devra renouveler ses renseignements de temps en temps, surtout après une crise. Si le fabricant fait voyager, le voyageur aura pour mission de contrôler la solvabilité des clients. Dans les cas douteux, il pourra exiger des garanties. Au besoin, il demandera la communication du bilan de la maison, afin de se rendre compte des approvisionnements et des échéances.

Mauvaise foi de l'acheteur. Sous esprit de chicane. — Nous venons de parler de solvabilité de l'acheteur. Examinons maintenant le second grief de nos exportateurs, grief qui peut être plus encore que le premier, les éloigne de ce marché. C'est la mauvaise foi, l'esprit de chicane qu'ils rencontrent trop fréquemment chez leur clientèle d'Orient. On dit volontiers dans ce pays que « tout bon payeur est chicaneur. » Il est pourtant assez facile de ne pas donner aux contestations l'occasion de naître; elles proviennent presque toujours d'une faute commise par le vendeur, faute dont l'acheteur s'empresse de tirer parti.

Les procès et les faillites. — Posons, tout d'abord, en principe qu'il vaut mieux transiger que plaider. Les procès en Orient sont coûteux et interminables. Quand les deux parties en cause n'appartiennent pas à la même nationalité, les frais et la durée des litiges n'ont d'autre limite que l'imagination des avocats, c'est dire qu'ils n'en ont pas.

Le jugement une fois rendu si le perdant est solvable, on peut espérer qu'il finira par s'exécuter; mais s'il est insolvable ou douteux, on sera acculé à le faire déclarer en faillite. Or, en Turquie, une faillite, quel que soit l'actif, ne rapporte presque jamais plus de 15 0/0 à la repartition. En Bulgarie le minimum atteint d'ordinaire 25 0/0. Dans l'un et l'autre pays, les syndics s'adjugent la plus grosse part. Le failli s'arrange pour acheter, par des versements secrets le silence des créanciers du pays; ce sont les étrangers, les mauvaises têtes, qui ont fait prononcer la faillite, qui en supportent toutes les conséquences.

S'il est préférable de s'arranger que de poursuivre il vaut mieux encore éviter ces difficultés. On pourra y arriver si l'on connait les principales causes de chicanes. (*A suivre.*)

Bulletin Météorologique

Roubaix, Mardi 10 mars 1896.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
8 heure soir.	10° au-dessus	780 m/m	Beau fixe.
5 » »	9° »	780 m/m	»
9 » »	7° au-dessus	780 m/m	»
		Mercredi 11 mars 1896	
Minuit	5° au-dessus	780 m/m	Beau fixe.
1 heure matin	5° »	780 m/m	»
2 heures »	5° »	780 m/m	»

Paris. — Mardi 10 mars 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Les faibles pressions se sont transportées dans le sud de la Russie et de l'Autriche, et une dépression assez profonde existe dans le nord de l'Italie (Turin, 755 mm.). L'aire des fortes pressions couvre encore le sud-ouest de la *France ; une autre persiste au nord de la Russie.* Le vent est modéré du nord sur les côtes de la Manche et du nord-ouest sur celles de l'Océan ; il est fort ou très fort du nord-ouest en Provence où la mer est grosse. Les pluies sont tombées en Irlande ; en France elles sont générales; on a recueilli 19 m